

Commune de LAILLY EN VAL
PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Séance extraordinaire du 08 juin 2016

Nombre de conseillers : 23

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Date de convocation : 03 juin 2016

Date d'affichage : 03 juin 2016

Présents : M. Ph. GAUDRY, Mme M. AUBRY, Mme N. BOUCHAND, Mme. F. BRETON, Mme M.J. COUDERC, Mme E. FOSSIER, M. J.P. FROUX, M. M. GRIVEAU, Mme A. LAMBOUL, Mme A. MAURIZI PALAIS, M. E. MELLOT, M. J.N MILCENT, M. R. MOIRE, M. F. PREVOST, M. H. VESSIERE.

Procuration(s) :

Mme A. BOUCHARD DE LA POTERIE a donné procuration à M. Ph. GAUDRY,

M. Y. FICHOU a donné procuration à Mme E. FOSSIER,

Mme V. GUERIN a donné procuration à Mme A. MAURIZI PALAIS,

Mme M.P. LACOSTE a donné procuration à Mme A. LAMBOUL,

M. G. LEPLEUX a donné procuration à M. M. GRIVEAU,

M. J.Y. MARQUET a donné procuration à M. J.P. FROUX,

M. S. MORIN a donné procuration à M. J.N MILCENT,

M. P. PICHON a donné procuration à Mme. F. BRETON,

Absent(s) : -

Président : M. Ph. GAUDRY, Maire

Secrétaire de séance : M. J.N. MILCENT

Ordre du jour :

Les tarifs périscolaires.

Madame Couderc présente un nouveau projet de tarification pour les services périscolaires.
Pour répondre au besoin de flexibilité des parents, il est proposé de conserver pour la cantine et la garderie les mêmes tarifs à l'unité que ceux actuellement pratiqués et de donner la possibilité aux parents qui le souhaitent d'opter pour des forfaits à l'année qui permettent un lissage de la facturation sur 10 mois.

Pour la cantine, lorsque l'inscription à l'unité est choisie, il s'applique un délai de carence pour l'annulation du repas. Ce délai sera précisé ultérieurement en fonction du délai du nouveau prestataire de restauration.

Les forfaits garderie permettent de réaliser une économie pouvant aller, selon le forfait choisi, jusqu'à 116,80 € par an.

Un tarif de dépassement d'horaire pour la garderie du soir est proposé pour les enfants qui seraient récupérés après 18h30.

Pour le transport scolaire le tarif proposé est inchangé : forfait à l'année facturé au mois.

Pour les TAP, il est proposé des forfaits à la période, facturés en fin de période, avec toujours un tarif à la séance pour les enfants qui seraient présents aux TAP alors qu'ils n'ont pas été inscrits.

Il est précisé que dans le cas du forfait : aucune absence n'est remboursée.

Le choix du forfait est facultatif.

Délibération n° 1606-62

Objet : Tarifs des services périscolaires à partir du 1^{er} septembre 2016

Considérant diverses demandes d'administrés pour le changement de la tarification des services périscolaires,

Considérant la consultation des représentants des parents d'élèves et les réunions de travail de la commission scolaire,

Considérant la proposition faite aux membres du Conseil municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Après délibération et à l'unanimité
DÉCIDE**

les tarifs des services périscolaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 :

CANTINE

Forfait 1 Jour / semaine	11€52/mois
Forfait 2 Jours / semaine	23€04/mois
Forfait 3 Jours / semaine	34€56/mois
Forfait 4 Jours / semaine	46€08/mois

Tarif à l'unité	Repas enfant 3€20
Un délai de carence s'applique pour l'annulation du repas. Ce délai sera précisé ultérieurement en fonction du délai du nouveau prestataire de restauration.	

GARDERIE

Forfait matin	7h30-8h45	20€00/mois
Forfait soir	16h30-18h30	25€92/mois

Tarif matin	7h30-8h45	1€20/séance
Tarif mercredi	11h45-13h00	1€20/séance
Tarif soir avec 1 départ avant 17h45	16h30-17h45	1€20/séance
Tarif soir avec 1 départ après 17h45	16h30-18h30	2€50/séance
Dépassement horaire	Après 18h30	5€00/séance

TRANSPORT SCOLAIRE

Forfait/ Année	11€05/mois
----------------	------------

Pour la cantine, la garderie et le transport, seront appliqués :

- -10 % par foyer non imposable sur présentation à l'**inscription** de l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014
- -50 % pour le 3^{ème} enfant (à condition que les 2 autres enfants soient également inscrits au même service périscolaire)

TAP MATERNELLE

Forfait/Période	Mardi et vendredi	Mardi	Vendredi
	13€00	6€50	6€50

TAP ELEMENTAIRE

Forfait/Période	Lundi et jeudi	Lundi	Jeudi
	15€00	7€50	7€50

Enfant présent non inscrit aux TAP maternelle ou élémentaire	2€50/séance
--	-------------

Pour tous les services périscolaires, dans le cas des forfaits : aucune absence n'est remboursée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 19h47.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :
- Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du :
avec les observations suivantes :

Le Maire, M. Ph. GAUDRY

Les membres présents,

Mme M. AUBRY	Mme N. BOUCHAND	Mme. A BOUCHARD DE LA POTERIE	Mme. F. BRETON
Mme MJ. COUDERC	M. Y. FICHOU	Mme E. FOSSIER	M. JP. FROUX
M. M. GRIVEAU	Mme V. GUERIN	Mme MP. LACOSTE	Mme A. LAMBOUL
M. G. LEPLEUX	M. JY. MARQUET	Mme A. MAURIZI-PALAIS	M. E. MELLOT
M. JN. MILCENT	M. R. MOIRE	M. S. MORIN	M. P. PICHON
M. F. PREVOST	M. H. VESSIERE		

Procuration(s) :

Mme A. BOUCHARD DE LA POTERIE a donné procuration à M. Ph. GAUDRY,
M. Y. FICHOU a donné procuration à Mme E. FOSSIER,
Mme V. GUERIN a donné procuration à Mme A. MAURIZI PALAIS,
Mme M.P. LACOSTE a donné procuration à Mme A. LAMBOUL,
M. G. LEPLEUX a donné procuration à M. M. GRIVEAU,
M. J.Y. MARQUET a donné procuration à M. J.P. FROUX,
M. S. MORIN a donné procuration à M. J.N MILCENT,
M. P. PICHON a donné procuration à Mme. F. BRETON,

Absent(s) : -